NOUVELLE PETITION

A LA

CONVENTION NATIONALE

DE

FRANCE,

Pour les FRANCFORTOIS,

Par J. GORANI, Citoyen Français.

Le 24 Janvier 1793, l'An second de la République Française.

LÉGISLATEURS,

Dans tous les tems, les villes commerçantes et riches ont été jalousées, enviées et calomniées par les habitans ignorans, indolens et pauvres des petites villes de leur voisinage. Tyr et Carthage furent détruites par les Grecs et les Romains animés de ces passions basses et cruelles. Les richesses de Hambourg et de Dantzick sont fort enviées de leurs voisins. Les habitans du pays de Vaud et de la Savoie ont toujours envié et calomnié les industrieux et riches Génevois, et Gènes la superbe est détestée des Piémontais.

Infectés des mêmes vices, les pauvres esclaves du prêtre de Mayence attribuent au crime, à la rapine l'opulence des Francfortois qui ne la doivent qu'à leur liberté, leur économie, leur industrie et à la douceur de leur gouvernement.

En calomniant ces villes opulentes du commerce ; en les offrant au pillage, ces peuplades envieuses et haineuses ressemblent à ces méchans enfans qui déchirent le sein de leurs nourrices. En effet, que deviendroient-elles, si elles parvenoient à appauvrir, à dépeupler ces riches comptoirs républicains, qui, privés de culture et de récoltes, consomment les productions territoriales de leurs voisins, à plusieurs lieues à la ronde ? A qui ces imbécilles voisins vendroient-ils l'excédant de leur consommation, leur unique ressource, pour se procurer ce dont ils ont besoin ?

Si le général Custines avoit fait ces réflexions, il auroit méprisé et rejetté les haineuses insinuations des reptiles de Mayence contre les Francfortois ; il auroit réfléchi que la Répubique de Francfort étoit libre et neutre ; il se seroit rappelé les remerciemens que lui avoient fait faire nos Représentans, pour avoir fait arrêter et désarmer dans leur ville les recrues du régiment de Virgenstein, appartenant aux émigrés. 2°. Pour s'être constamment opposés au rassemblement de ces émigrés dans leur ville. 3°. Pour avoir refusé de vendre aux princes français l'artillerie de leur arsenal. 4°. Pour leur avoir également refusé de leur prêter une forte somme pour laquelle ils offroient de gros intérêts, et de donner en gage des diamans d'une valeur double de la somme qu'ils demandoient. 5°. Pour leur avoir aussi constamment refusé de reconnoître pour leur agent le Comte de Morsan. 6°. Pour avoir refusé au grand bailliage d'Etenheim de faire afficher dans leur ville et banlieue, son ordonnance contre le maire et le procureur de la commune de Strasbourg. 7°. Pour avoir fait saisir les brochures aristocratiques que les marchands avoient apportées à la foire de Francfort.

Ces faits, ces réflexions auroient épargné au général Custines, 1°. L'inutile escamotage d'une ville libre que nous ne pouvions garder que par des dépenses ruineuses et sans profit. 2°. Le délit d'une injuste contribution. 3°. Le chagrin humiliant de voir cette hostilité désaprouvée par ses compagnons d'armes. 4°. Les désagrémens qui devoient résulter pour lui de la juste réclamation des Francfortois contre cette injustice. 5°. Le desir de se venger de ses censeurs

et des réclamans. 6°. Les délits que nécessitoit cette vengeance. 7°. Les calomnies qu'il a fallu imaginer pour couvrir ces délits. 8°. La publicité des preuves de ces délits, et enfin, le décret qui doit en faire justice.

Je vais rendre compte de cette affaire en témoin oculaire et parfaitement instruit.

Le 22 Octobre dernier, aussitôt que la garnison française fut entrée dans Francfort, le général Custines fit demander, pour le lendemain matin, sous peine d'exécution militaire, le paiement d'une contribution de deux millions de florins, sous prétexte qu'il y avoit dans cette ville des fonds appartenans à l'empereur et au roi de Prusse, ce qui étoit faux, et sous prétexte aussi que les Francfortois avoient favorisé les préparatifs hostiles des émigrés français, inculpation dont la fausseté étoit prouvée d'avance par les remerciemens ci-devant motivés des Représentans de la Nation française.

Pour éviter les menaces de Custines, le magistrat de Francfort ne trouvant pas de fonds suffisans dans la caisse de la République, se procura, par une circulaire qu'il fit répandre pendant la nuit, chez tous les habitans, le prêt d'une somme de 300,000 livres, qu'il paya le lendemain à compte au général Neuwinger, représentant de Custines, et le peuple de Francfort témoigna le plus grand mécontentement de l'ingratitude de ce général dont il avoit accueilli les troupes avec la plus grande cordialité.

Custines, pour se populariser, fit publier qu'il prenoit le peuple de Francfort sous sa protection, et qu'il entendoit que la contribution ne fût payée que par les habitans dont la fortune excédoit 30 mille florins.

On représenta à Custines que les fortunes des plus riches citoyens de Francfort ne consistoient qu'en argent et en effets de commerce, que le peuple ne vivoit que des salaires que lui payoient journellement les capitalistes, pour ses travaux; qu'ainsi, enlever aux capitalistes leur argent, c'étoit faire cesser les travaux et les salaires du peuple.

On lui observa en outre, que la ville de Francfort ne faisoit qu'un négoce de commissions, qu'elle étoit le centre, le point de ralliement de commerce de

l'Europe, et l'entrepôt de marchandises appartenant aux négocians des villes de France, d'Angleterre, de Hollande, de l'Italie, de l'Allemagne et d'autres peuples du Nord; qu'ainsi, s'il ruinoit la ville, il ruineroit en même tems des milliers de familles des nations étrangères, qui avoient leur fortune dans les mains des Francfortois; que ces familles deviendroient ennemies de la Nation française, et qu'il pourroit résulter pour elle, de la contribution exigée des Francfortois, une perte de quelqnes milliards, et la confiance des Nations ainsi lésées.

D'après ces observations, Custines fit remise de 500 mille florins sur les deux millions de florins qu'il demandoit, et déclara : « Que la contribution devoit » être uniquement répartie sur les familles patriciennes, » sur les maisons, biens et possessions des corpo- » rations ecclésiastiques, des électeurs, princes, » comtes et nobles, situés dans la ville et territoire » de la république, et non sur *nos chers amis*, les » bourgeois, manans et habitans de la ville et Répu- » blique libre de Francfort-sur-le-Mein, moins encore » sur les collèges et les magistrats tirés de la » bourgeoisie. »

Le 24 Octobre, le magistrat observa au général Custines qu'il n'y avoit à Francfort que deux familles patriciennes soumises à la jurisdiction de la République, celles de Fravenstein et de Limbourg; que les corporations ecclésiastiques n'étoient point riches, et que le magistrat n'avoit, par la constitution de son gouvernement, aucun droit sur les possessions des électeurs et des princes qui avoient leurs hôtels dans la ville.

Le lendemain 25 Octobre, Custines fit une nouvelle remise de 500 mille florins, mais à condition que la République lui prêteroit son artillerie et ses munitions.

Le 26, le magistrat répondit qu'il ne pouvoit prêter l'artillerie de sa ville, sans manquer à son devoir de neutralité, sans rompre son lien au corps germanique et sans s'exposer à sa vengeance.

Le 27, Custines irrité de ce refus, et sous prétexte que les Francfortois refusoient aussi de s'incorporer à la République française, exigea, sous peine d'exécution militaire, l'entier paiement sans retard des deux millions de florins, et pour sûreté de ce paiement,

prit en ôtage huit citoyens dans les principales maisons de commerce de la ville.

Pour éviter ces nouvelles menaces, le magistrat de Francfort acheva de payer le premier million de florins, les otages furent rendus et le général Neuwinger s'en retourna en laissant à Francfort quatre bataillons formant au plus deux mille hommes et 25 pièces de canons.

Il est essentiel d'observer que cette garnison a toujours hautement désaprouvé l'injuste contribution exigée des Francfortois ; qu'elle a toujours considéré ces honnêtes Républicains comme des amis de la nation française, qu'elle a toujours vécu fraternellement avec eux, et qu'elle en a reçu les meilleurs traitemens, ce qui a beaucoup déplu au général Custines.

Le 4 Novembre, des députés du magistrat se rendirent à Mayence, remirent au général Custines leur soumission pour le second million de florins ; il leur reprocha de nouveau de refuser l'alliance avec la République française ; à ce reproche, voici ce que répondent ces Républicains.

GÉNÉRAL,

« Vous n'avez encore ni constitution, ni lois, ni » gouvernement, ni force publique ; comment pourrions- » nous traiter avec vous ? Avant d'avoir rétabli la » paix dans vos foyers et l'ordre dans vos finances, » avant de vous être débarassés de vos ennemis inté- » rieurs ; de ceux sur-tout qui vous outragent impu- » nément jusqu'au sein de la Convention nationale, » vous avez commencé l'exécution du projet extra- » vagant de renverser tous les trônes et de punir » tous les tyrans, et par ces tentatives vous avez » empêché les rois, très-imprudemment coalisés contre » vous, de vous demander la paix. Abjurez authen- » tiquement ce délire conçu dans l'ivresse de la » vengeance.

« Nous voyons chez vous beaucoup de lumières et » de probité, mais nous y voyons encore plus d'igno- » rance et d'égoïsme ; nous voyons que votre principe » de *liberté* n'a produit que l'insubordination, la » *licence*, et celui d'égalité, le stupide et désastreux » projet d'égaliser les fortunes et les conditions.

« Nous voyons que ces principes ont produit le

» décret anti-social qui donne les droits de citoyen » actif à la classe la plus nombreuse, la plus ignorante, » la plus pauvre, la plus corruptible, la plus grossière, la plus intraitable, et que ce décret met » exclusivement à la disposition de cette populace, » les élections et presque toutes les fonctions du » gouvernement, d'où résultent nécessairement les plus » grands désordres et l'anarchie.

» Nous voyons que cette populace énorgueillie de » son ignorance et de sa nudité, est payée pour » remplir vos clubs, vos sections, vos assemblées » municipales, vos tribunes, pour en chasser tous » les gens honnêtes, instruits et utiles, et pour insulter » impunément vos représentans par des approbations » et des improbations stupides et brutales.

» Nous voyons vos municipalités, vos districts, » vos administrations, votre conseil exécutif et la » convention elle-même déchirées par des factions, » qui y entretiennent des dissentions continuelles » très-indécentes et très-orageuses.

» Nous voyons vos maires, vos juges de paix, vos » tribunaux, vos ministres et vos sénateurs sans force » pour faire le bien, pour réprimer les délits; nous » voyons que tout est permis chez vous, excepté » l'exercice de la vertu, et qu'il n'y a d'union et » d'énergie que parmi les ennemis de la chose publique.

» Nous voyons vos finances, vos biens nationaux, » toutes vos ressources dilapidées; vos assignats perdre » moitié de leur valeur; tous vos objets de consommation doublés de prix; la circulation des grains » entravée dans vos provinces où l'on appelle la famine » en faisant violence aux laboureurs, et qu'il n'y a » sûreté chez vous, ni pour les propriétés, ni pour » la vie, ni pour la réputation.

» Nous voyons fuir de vos cités, les citoyens les » plus aisés et tous les étrangers; nous voyons que » presque toutes vos familles riches sont ruinées sans » qu'il en soit résulté de soulagement pour les pauvres, » et que des milliers de journaliers sont sans » salaires.

» Nous voyons vos troupes excédées de fatigues » inutiles et des besoins les plus urgens se désorganiser, abandonner leurs drapeaux et retourner dans » leurs foyers.

» Enfin nous voyons la misère et la dèsolation couvrir » d'un voile funèbre votre malheureuse patrie.

» Moins instruits, moins philosophes que vous, » nous avons une religion que nous aimons parce que » nous la croyons nécessaire au soutien de la morale » et des mœurs, sans lesquelles les lois sont sans » force. Nous sommes contens de nos lois, de notre » gouvernement; nous vivons dans la prévention que » le mieux est ennemi du bien, et la déplorable » situation de la France, et votre conduite envers » nous, M. le Général, fortifient en nous ce préjugé; » nous sommes cependant persuadés que vos plaies, » quelques profondes et ménaçantes qu'elles soient » pour vous et pour tous les peuples, seroient gué- » rissables, si les citoyens les plus probes et les plus » instruits de votre Convention nationale étoient » étroitement unis et vouloient le salut de la Patrie » avec l'énergie nécessaire pour vaincre toutes les » résistances; parce qu'il est certain qu'à égal degré » d'énergie, l'homme éloquent qui a pour lui la » probité et la vérité, est plus fort que cent sophistes » malveillans.

Législateurs, si vous différez de suivre ce conseil, la Patrie est sur le bord de l'abîme; ses ennemis vont l'y précipiter; ils seront eux-mêmes victimes de leurs fureurs; mais la France ne sera bientôt plus qu'une vaste ruine noyée dans le sang. La chûte de cette masse énorme, retentissant d'un pôle à l'autre, produira le cahos universel, et tant d'horreurs n'arriveroient que parce que vous n'auriez pas eu le courage de braver tous les dangers, de sacrifier vos intérêts particuliers, de mettre en commun toutes vos pensées, vos sentimens, votre énergie, toutes les ressources de la vérité, de la justice, et d'employer tous les moyens coercitifs qui sont et seront dans vos mains, dès l'instant que vous le voudrez souverainement.

Le 3 Novembte, pleins de confiance dans la probité de la Convention nationale de France, les magistrats de Francfort lui envoyèrent des députés qui, le 14 de ce mois, lui présentèrent leurs plaintes sur la contribution à laquelle le général Custines les avoit hostilement soumis: le président leur répondit au nom de la Nation: « Que leur réclamation seroit examinée sans délai; que les Réprésentans du Peuple français donneroient à l'Europe l'exemple de discuter cette affaire

avec impartialité, et que la République française sacrifieroit ses intérêts, plutôt que de blesser ceux d'autrui. »

Pendant que les députés de Francfort sollicitoient ici le rapport de leur affaire, leurs ennemis forgeoient à Mayence de nouvelles armes contre eux.

Une lettre violente du général Custines au Landgrave de Hesse-Cassel, avoit excessivement irrité ce prince; il assemble ses sujets, il leur dénonce cette lettre injurieuse, et avec tant d'art, qu'elle produit sur eux l'indignation qu'éprouvent les enfans d'un mauvais père, lorsqu'on l'outrage en leur présence. Les Hessois jurent de venger leur prince; ses arsenaux sont vidés en 24 heures. Tout ce qu'il avoit d'hommes en état de porter les armes, se rangent sous ses drapeaux, et vont se joindre aux troupes du roi de Prusse qui se trouve ainsi fort de plus de 50 mille hommes, reprend Francfort, et bat Custines à la porte de Mayence.

Tels ont été les effets de la lettre plus qu'impolitique de Custines au Landgrave; c'est à coups de canon et non à coups de plumes qu'il falloit battre cet ennemi.

Plus de 15 jours avant la prise de Francfort, Custines, connoissant les effets de sa lettre, avoit senti l'impossibilité de résister à la supériorité des forces ennemies, de conserver cette ville, et avoit résolu de l'abandonner. Six jours avant le siège de cette place non fortifiée, il en avoit retiré son artillerie; il l'avoit mise hors d'état de se défendre; il l'avoit exposée aux flammes, et la garnison au massacre, et l'une et l'autre aux déchiremens de la calomnie.

« Voilà, dit Custines à la Convention nationale, » un des 10,000 poignards qni ont été distribués au » Peuple de Francfort pour assassiner la garnison de » cette ville; 300 Français ont été non tués, mais » se sont laissé égorger par lâcheté. »

On répond à Custines : Comment se fait-il que ces 10,000 assassins secondés par une armée de 34 mille Hessois et Prussiens munis d'une forte artillerie, n'ayent tué que 41 de nos soldats, au lieu de 300, et blessé que 129 dont 23 sont morts de leurs blessures à l'hôpital? Comment se fait-il que, des 1,158 prisonniers de cette garnison, aucun n'ait eu connoissance de ces poignards que par les gazettes de Mayence et de Paris, et que tous nient ces faits?

Comment se fait-il que tous ces prisonniers et blessés, bien loin de reconnoître les Francfortois pour des traîtres et des assassins, les reconnoissent au contraire pour leurs bienfaiteurs ?

Quelle impudence d'accuser particulièrement de trahison les habitans du faubourg de Saxenhausen, qui ont facilité la retraite de 650 de nos soldats ?

Comment se refuser aux preuves si multipliées de la bienfaisance et de la générosité qu'ont exercé les Franfortois envers notre garnison, depuis l'instant qu'elle est entrée dans leur ville, jusqu'à leur sortie ?

Comment ne voit-on pas que, si les 50,000 habitans de Francfort, secondés par une armée de 34 mille hommes et par une forte artillerie, avoient voulu se venger sur la garnison française des injustices de leur général, pas un seul de nos soldats n'eût échappé à une si grande force ?

Comment a-t-on osé accuser de lâcheté les 1,000 à 12,00 Français enfermés dans Francfort, qui, n'ayant pour leur défense que chacun 40 cartouches, ont eu l'inconcevable intrépidité de se battre pendant 1 heure et demie contre une armée de 34,000 hommes ?

Pourquoi Custines, après avoir mis la garnison de Francfort hors d'état de se défendre; après avoir promis solemnellement au sénat de cette ville de la préserver des horreurs d'un siège, a-t-il défendu à la garnison d'accepter sa retraite avec les honneurs de la guerre, que lui offroit le général prussien? Vouloit-il donc se venger de ce que cette garnison avoit constamment improuvé la contribution à laquelle il avoit soumis les Francfortois? Vouloit-il donc faire brûler Francfort par les boulets rouges ?

Pourquoi ne s'est-il présenté personne pour gagner les 24,000 livres que les Francfortois ont promises à celui qui prouveroit le fait des poignards, et celui d'aucune espèce de trahison de leur part ?

Enfin, comment les Parisiens ont-ils pu accréditer les imputation de Custines contre les Francfortois, lorsqu'ils avoient en main les preuves que, plus de 8 jours avant la prise de Francfort, ce général avoit reconnu l'impossibilité de conserver cette conquête; qu'il en avoit retiré son artillerie; qu'il avoit essayé d'enlever celle des Francfortois; qu'il leur avoit solemnellement promis de les garantir des horreurs d'un

siège, et qu'il avoit écrit au ministre de la guerre qu'il prévoyoit que la supériorité du nombre des ennemis le forceroit de se replier sur Mayence.

Il est vrai que quelques gens de métiers, étrangers à Francfort, ont brisé les roues, démonté les deux petites pièces de canon que Custines avoit laissées à la garnison; qu'ils ont blessé quelques-uns de nos soldats, en voulant les empêcher de se défendre contre les assiégeans, et qu'ils ont ouvert les portes de la ville à ces derniers; mais il est également vrai que ces voies de fait n'ont commencé que lorsque ces ouvriers ont vu le feu à quelques maisons de la ville par les boulets rouges des assiégeans, que lorsqu'ils se sont vus dupes et victimes des promesses de Custines; que lorsqu'ils ont vu et prévu tous les malheurs qui résultoient et qui pouvoient résulter pour la ville et pour la garnison française elle-même, de son inutile bravoure contre les assiégeans.

Tandis que les ennemis des Francfortois affiloient contre eux les poignards de la calomnie, voyons comment ces républicains se vengeoient des injustices qu'ils supportoient.

J'étois à Francfort depuis plus d'un mois, le jour du siège de cette ville par le roi de Prusse, et je n'en suis sorti que le lendemain après midi; témoin de tout ce qui s'est passé relativement à ce siège, il me semble que mes récits doivent inspirer plus de confiance que toutes les relations faites à Mayence, par des hommes qui n'ont rien vu, et qui étant en guerre depuis six semaines contre les Francfortois, avoient trop d'intérêt à les croire et à les montrer coupables; or, voici ce dont j'ai été témoin :

Six jours avant le siège de Francfort, le général Custines en avoit retiré l'artillerie française et n'y avoit laissé que deux petites pièces de quatre livres de balles.

Mercredi 28 Novembre, première sommation de la part du roi de Prusse au citoyen Vanhelden commandant la garnison de Francfort, de rendre cette ville, et refus de Vanhelden.

Le lendemain matin 29, un détachement de troupes de lignes, d'après les ordres de Custines, force les portes de l'arsenal de Francfort pour en enlever l'artillerie et les munitions; le peuple s'oppose à ce

brigandage, le magistrat empêche le sang de couler ; il fait retirer le peuple et obtient du commandant la retraite de ses soldats.

L'après-midi, Custines arrive, rassure les Francfortois sur l'approche de l'armée ennemie, en promettant solemnellement au sénat assemblé qu'il aura soin, quoi qu'il arrive de préserver la ville des horreurs d'un siège ; et le sénat fait aussi-tôt imprimer et publier les promesses et les propres expressions du général, avec exhortation aux habitans de se tenir en cas d'action, au sein de leurs familles, et de s'abstenir d'une curiosité qui ne pourroit que leur être dangereuse.

Les sénateurs Kingenhermer, Rothan, Riese, Nef, Mootz ; Muller, Scheult, Luther, Audréac et Steitz ont passé la nuit du 28 au 29 aux corps-de-garde pour surveiller les polices qu'ils avoient établies dans les 14 quartiers de la ville, et les ordres qu'ils avoient donnés aux capitaines dits *les XXVIII*, pour maintenir et pour préserver les troupes françaises de toutes insultes.

Le 30, continuation de la surveillance des sénateurs, des magistrats, des échevins, des capitaines et patrouilles de la bourgeoisie.

Samedi premier décembre, le général Prussien fait une nouvelle sommation au commandant de la garnison Française, de rendre la ville le lendemain matin, en lui offrant les honneurs de la guerre, et de retirer son avant-garde, pour assurer aux Français toute liberté de faire leur retraite ; Vanhelden ayant ordre de déffendre la place, refuse de la rendre.

Dimanche 2 décembre, à neuf heures du matin, le peuple étant dans les temples et les églises, le bruit du canon annonce que la ville est assiégée, des boulets rouges avoient déja mis le feu à plusieurs maisons, sans aucun secours de la part de Custines. 650 Français protégés par les habitans du fauxbourg de Saxenhensen vont rejoindre l'armée de Custines ; les deux autres bataillons qui étoient enfermés dans la ville, se voyant sacrifiés par Custine, se défendent pendant une heure et demie avec la fureur du désespoir, et malgré les gens de métiers et quelques juifs qui avoient démonté leurs deux petites pièces de canon et qui vouloient les empêcher de tirer sur l'ennemi ;

41 de nos soldats ont été tués, et 129 blessés, 1158 tant blessés que non-blessés ont été faits prisonniers ; 23 des blessés sont morts depuis de leurs blessures, et l'ennemi a perdu 300 des siens.

Dès le commencement de l'action, le bourgmestre avoit envoyé tous les chirurgiens de la ville au secours des blessés ; quatorze magistrats et les 28 capitaines faisoient la police dans les 14 quartiers de la ville pour y maintenir l'ordre.

Aussitôt que le combat a été fini, tous les Francfortois hommes et femmes se sont occupé du soulagement des blessés ; plusieurs maisons ont été converties en hospices qui ont été sur-le-champ meublées par la ville ; les bourgeois y transportoient les blessés ; les Français non blessés étoient poursuivis par les Hessois en fureur pour les massacrer.

J'ai vu un des plus riches banquiers de cette ville, pour donner le tems à cinq de nos officiers logés chez lui de se cacher dans sa cave, amuser un détachement de Hessois qui venoient pour les assassiner.

J'ai vu un libraire se mettre entre un Hessois et un Français pour sauver ce dernier. J'ai vu d'autres bourgeois sollicitant nos soldats de poser les armes pour leur sauver la vie. J'ai vu les magistrats faire une collecte pour les blessés, et tous les sexes et tous les âges riches et pauvres s'empresser de contribuer. J'ai vu employer cet argent à fournir à nos soldats dépouillés par les Hessois, des habits, des chapeaux, des bonnets, des souliers, des mouchoirs, des cravates, etc. Je leur ai vu distribuer 800 pains et cinq tonneaux de bierre.

J'ai vu les premières dames de la ville et leurs filles disputer de zèle avec les autres femmes et filles pour secourir les blessés ; les unes fournissoient du linge, d'autres faisoient de la charpie, d'autres des bandes, d'autres portoient du bouillon, d'autres du vin aux malades attendris jusqu'aux larmes de cette généreuse bienfaisance.

Enfin j'ai vu une citoyenne de Francfort que je regrette beaucoup de ne pouvoir nommer, sauver la vie à trente deux Français en les cachant dans sa maison près du rempart, et refuser ensuite les récompenses qu'a voulu lui donner un officier Français prisonnier.

C'est ainsi que les Francfortois se sont vengés des étonnans procédés de Custines ; quelques-uns de ses partisans publient qu'il n'avoit pas tout dit et qu'il avoit d'autres délits à reprocher aux Francfortois, pourquoi ne les publie-t-il pas ? nous lui en faisons le défit. Que penser d'un juge qui condamne et qui punit en même-tems, sur des imputations qu'il se réserve *in petto* ? et nous souffrirons que nos généraux se permissent cette jurisprudence filibustière !

Il rèsulte des faits exacts que je viens de rapporter que bienloin qu'il y ait eu dans la conduite des magistrats et bourgeois de Francfort aucune négligence avant le siège, pendant le siège et depuis, envers la garnison Française, ces respectables républicains ont aucontraire acquis de nouveaux droits à notre reconnoissance en ne se vengeant de tous les maux qu'ils ont souffert depuis le 22 octobre, que par de nouveaux bienfaits.

Il résulte de ces récits fidèles que la conduite de Custines ne pouvoit que rendre odieux les Français aux yeux des nations étrangères, si la garnison de Francfort n'avoir pas soutenue l'honneur national par son équité, par sa reconnoissance envers les Fratcfortois et par son héroique bravoure envers les troupes ennemies.

Dans tous les tems, les plus habiles capitaines ont fait des fautes, et ceux-là seulement se sont montrés grands, qui ont eu la justice et le courage de les avouer.

On ne peut excuser la conduite de Custines qu'en supposant qu'il s'est laissé tromper par des rapports infidèles ; éclairé sur ses erreurs par le flambeau de la vérité que nous lui présentons, que Custines les avoue ; qu'il avoue que toutes les inculpations portées contre les magistrats et bourgeois de Francfort depuis le 22 octobre dernier jusqu'à-présent sont de toute fausseté ; qu'il avoue que quelques ouvriers et quelques juifs seulement étrangers à Francfort, ont entravé la défense de la garnison pendant l'attaque de cette ville ; qu'il avoue que les magistrats et bourgeois de Francfort ont acquis de nouveaux droits à l'estime, à la reconnoissance et à l'amitié des Français par les services signalés et multipliés qu'ils ont rendus à la garnison Française depuis

qu'elle est dans leur ville, pendant le siège et depuis; qu'il avoue que cette Garnison s'est défendue pendant le siège avec la plus étonnante bravoure, et qu'enfin Custines sollicite lui même la justice qui est due aux Francfortois; tels sont les devoirs qu'il doit se faire gloire de remplir.

Quant à nous autres Français qui nous sommes annoncés a toutes les nations privées de leurs droits naturels, pour vouloir faire triompher en leur faveur les éternels principes de la justice, sans doute notre sénat juge et partie dans l'affaire des Francfortois, la discutera publiquement ainsi qu'il l'a promis, en écartant de cette discussion et de ses délibérations tout *bourdonnement*, toutes passions, toutes préventions, toute partialité, tout intérêt particulier, et nous sommes persuadés qu'il résultera d'une pareille discussion un décret honorable pour toutes les parties, et qui dédommagera les Francfortois des injustices, des chagrins que la calomnie leur a fait éprouver et des dépenses qu'elle leur a occasionnées.

J'observe qu'on ne peut comprendre les Francfortois, jouissant de leur liberté depuis des siècles, au nombre des peuples qui doivent contribuer aux dépenses que nous faisons pour les rendre libres.

J'observe en outre que l'esprit militaire est en général despotique, avide et féroce, qu'il s'exerce sur les foibles lorsqu'il ne peut atteindre les forts, et que c'est à nos législateurs a préserver nos armées de ce caractère odieux qui les assimileroit à celles des despotes.

Dans le cas donc où l'on auroit le projet de reprendre Francfort, sans doute nos Représentans n'exposeront point cette ville à éprouver le sort de celle de Sagontes; ils nous feroient infiniment plus de mal que n'en fit le sénat romain à sa République, en différant de secourir cette ville, leur alliée, qu'Annibal menaçoit du pillage, et qui fut détruite, pendant que le sénat délibéroit encore s'il lui enverroit ses légions.

En prévoyant la reprise de Francfort, quoiqu'invraisemblable, la Convention nationale doit décréter qu'il seroit défendu aux généraux, officiers et soldats français chargés de cette expédition, d'exercer contre cette ville ni contre ses magistrats, bourgeois et ha-

bitans, aucune hostilité pour faits antérieurs à cette dernière expédition.

Refuser justice aux Francfortois, ce seroit, de la part de la Nation française, une injustice, une ingratitude affreuse ; ce seroit renoncer à l'estime de tous ceux qui aiment la justice, la probité, la vertu ; ce seroit nous avilir aux yeux des Nations, et leur prouver que nos principes de bienfaisance ne sont que des mots, des pièges, des appâts de séduction, de perfidie, de rapine ; ce seroit donnr raison à nos ennemis, de nous traiter de brigands qui pillons indistinctement nos amis et nos ennemis ; enfin, ce seroit miner nôtre liberté, et travailler à la fortune des tyrans qui cesseroient d'être plus odieux que nous.

C'est l'amour le plus pur et le plus ardent pour ma nouvelle patrie, pour tout ce qui peut éviter des blessures à son honneur, pour tout ce qui peut contribuer à sa gloire, à son bonheur, qui m'a fait entreprendre la défense des Francfortois ; je ne veux pas qu'ils soient victimes des injustices et des calomnies que les passions les plus basses ont vomies contre eux, qu'elles ont accréditées dans toute l'Europe, et jusques dans la Convention nationale. Témoin oculaire de tout ce qui concerne cette affaire, et chargé des intérêts de la République, j'ai tout examiné avec soin ; et, comme je le devois, j'ai publié la vérité pour réformer l'opinion publique, corrompue par la calomnie la plus atroce.

Je sais que les ennemis des Francfortois sont devenus les miens ; les uns disent que je suis un aristocrate ; d'autres, plus lâches, m'accusent d'un nouveau genre d'agiotage, et ces calommies ne me rappellent que la fable du serpent qui ronge la lime.

Après avoir fait, pendant vingt-deux ans, la guerre aux despotes, dans un tems où la plupart des gens de lettres les flattoient ; après avoir refusé les dignités et les richesses ; après avoir supporté le bannissement, le séquestre de mes biens, et bravé l'indignation du plus puissant monarque de l'Europe, pour m'attacher à la liberté des Français ; après avoir combattu leurs ennemis par des lettres assez connues ; enfin, après avoir encore risqué plusieurs fois depuis, ma liberté et ma vie pour les intérêts de ma nouvelle

patrie, je crois avoir droit à la confiance publique ; j'ai droit, au moins, de mépriser mes calomniateurs, et de leur assurer que ma conscience contient l'antidote de tous les poisons qu'ils distillent contre moi.

Jugez maintenant, Législateurs, qui a mérité votre confiance, ou de ceux qui ont dénaturé tous les faits relatifs aux Francfortois, et inventé des calomnies pour vous arracher des décrets injustes, ou de moi qui ose lutter contre le torrent de l'opinion formée par la calomnie, et braver la fureur d'une cabale rapace, pour vous éviter un jugement déshonorant et désastreux pour la Nation.

Je finis, en observant que tous les faits contenus dans ce mémoire, sont appuyés de soixante-deux pièces légales, authentiques et justificatives, dont vingt-une sont imprimées dans les mémoires des députés de Francfort, et les quarante autres arrivées depuis l'impression de ces mémoires, sont déposées à Paris, et seront produites dès qu'il en sera besoin. Voyez, au surplus, ma première pétition, et la relation exacte de cette affaire, depuis son origine jusqu'à-présent.